Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Table des matières

Chapitre 1 : Présentation et organisation 3
- 1-1 Le territoire desservi 3
- 1-2 Les compétences 4
- 1-2-1 La collecte 4
- 1-2-2 Le traitement 4
- 1-2-3 Les déchetteries 6
- 1-2-4 Gestion des missions par le service environnement 7

Chapitre 2 : Indicateurs techniques 8
- 2-1 Collecte et traitement 8
- 2-2 Prévention et communication 13
- 2-2-1 La prévention des déchets 13
- 2-2-2 La communication 17
- 2-3 Pré-collecte 18

Chapitre 3 : Le coût du service public 23
- 3-1 Dépenses de pré-collecte 23
- 3-2 Dépenses de collecte 24
- 3-3 Dépenses de traitement 27
- 3-5 Dépenses de prévention 29
- 3-6 Recettes 30

Annexes 33
- Annexe 1 : Les marchés publics en cours 33
- Annexe 2 : Production par flux de déchets en kg/hab des zones/communes de la CASGBS en 2020 37
- Annexe 3 : Compostage individuel – Etat du déploiement au 31 décembre 2019 38
- Annexe 4 : Compostage partagé – Etat du déploiement au 31 décembre 2019 38
- Annexe 5 : Compostage en Etablissements – Etat du déploiement au 31 décembre 2019 41
- Annexe 6 : Actions de sensibilisation 42

Chapitre 1 : Présentation et organisation

• 1-1 Le territoire desservi

Créée au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) compte 19 communes et est issue de la fusion de 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et d'une commune :

- La Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine
- La Communauté d'agglomération Saint-Germain, Seine et Forêts
- La Communauté de communes Maisons-Mesnil
- La commune de Bezons

Elle exerce notamment la compétence de gestion des déchets des ménages et déchets assimilés.

La Communauté d'agglomération compte 333 542 habitants selon le dernier recensement de la population légale 2017 (population totale) réalisé par l'INSEE, répartis comme suit :

⇨ Détails du nombre d'habitants par commune sur le territoire de la CASGBS :

Population (INSEE 2017)		Pourcentage population	Pourcentage de collectifs	Population résidant en collectifs
Aigremont	1 084	0,32%	7,00%	76
Bezons	29 383	8,81%	65,30%	19 187
Carrières-sur-Seine	14 967	4,49%	55,20%	8 262
Chambourcy	5 634	1,69%	59,80%	3 369
Chatou	30 253	9,07%	69,60%	21 056
Croissy-sur-Seine	9 701	2,91%	49,70%	4 821
Houilles	32 151	9,64%	54,30%	17 458
Le Mesnil-le-Roi	6 292	1,89%	45,20%	2 844
Le Pecq	16 072	4,82%	73,90%	11 877
Le Port-Marly	5 532	1,66%	86,20%	4 769
Le Vésinet	15 889	4,76%	52,50%	8 342
L'Étang-la-Ville	4 437	1,33%	34,00%	1 509
Louveciennes	7 099	2,13%	68,50%	4 863
Maisons-Laffitte	23 669	7,10%	5,10%	1 207
Mareil-Marly	3 448	1,03%	28,60%	986
Marly-le-Roi	16 192	4,85%	78,00%	12 630
Montesson	15 019	4,50%	47,30%	7 104
Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux	44 753	12,21%	78,90%	32 134
Sartrouville	51 967	15,58%	61,50%	31 960
TOTAL	**333 542**	**100,00%**	**58,30%**	**194 453**

• 1-2 Les compétences

La compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés s'articule autour des missions de prévention, pré-collecte, collecte et traitement des déchets.

Cette gestion répond à de forts enjeux, notamment le maintien d'une bonne qualité de service, le respect des contraintes et objectifs réglementaires, la maîtrise de l'évolution des coûts et leur optimisation.

La compétence Gestion des déchets est exercée par la CASGBS depuis sa création au 01/01/2016 mais la prise en gestion de la partie « Collecte » par la CASGBS a lieu progressivement depuis 2016 et ce jusqu'en 2019, en lien avec les échéances des marchés publics.
La démarche de mutualisation des marchés, engagée en 2017 et poursuivie en 2018 et 2019, a permis de dégager de premières économies d'échelle.
Il s'agit désormais de poursuivre cette démarche, jusqu'à la création de zones pertinentes de service, à l'horizon 2022, et en parallèle de mettre en place une politique globale de prévention des déchets à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CASGBS. L'objectif étant la recherche des leviers potentiels permettant d'optimiser le service public et d'en mesurer l'impact sur la fiscalité des ménages.

1-2-1 La collecte

Au 01/01/2016, la gestion de la collecte a été poursuivie dans la continuité pour les zones « Nord » et « Sud » de l'ex-CABS. Notons que la commune de Sartrouville continue d'assurer la collecte des ordures ménagères et des encombrants via sa régie de collecte.

Pour les autres communes, la prise en charge des compétences de collecte par la CASGBS a commencé en 2017 :

- **Janvier 2017** : Gestion des communes du Port-Marly et de Maisons-Laffitte.
- **Octobre 2017** : Gestion de Louveciennes et de 4 communes du SIDRU : Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi.
- **Janvier 2018** : Gestion de St-Germain-en-Laye et l'Etang-la-Ville.
- **Janvier, Février et Août 2019** : Gestion du Pecq, de Mareil-Marly, puis de Marly-le-Roi.

1-2-2 Le traitement

Le traitement des déchets ménagers est confié à plusieurs syndicats de traitement :

1. Le SITRU, dont le siège est basé à Carrières-sur-Seine :
    - Le Pecq, Sartrouville, Houilles, Montesson, Carrières-sur-Seine, Chatou, Le Vésinet, Croissy-sur-Seine et Louveciennes
    - Maisons-Laffitte et Le Port-Marly (communes de l'ex-SIVATRU, dissolution du syndicat au 31/12/2019)

2. Le SIDRU (devenu VALOSEINE courant 2020), dont le siège est basé à Saint-Germain-en-Laye :
    - Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi, Aigremont, Chambourcy

3. Le SIDOMPE, dont le siège est basé à Thiverval-Grignon :
    - Mareil-Marly, Marly-le-Roi, L'Etang-la-Ville

4. AZUR, dont le siège est basé à Argenteuil :
    - Bezons

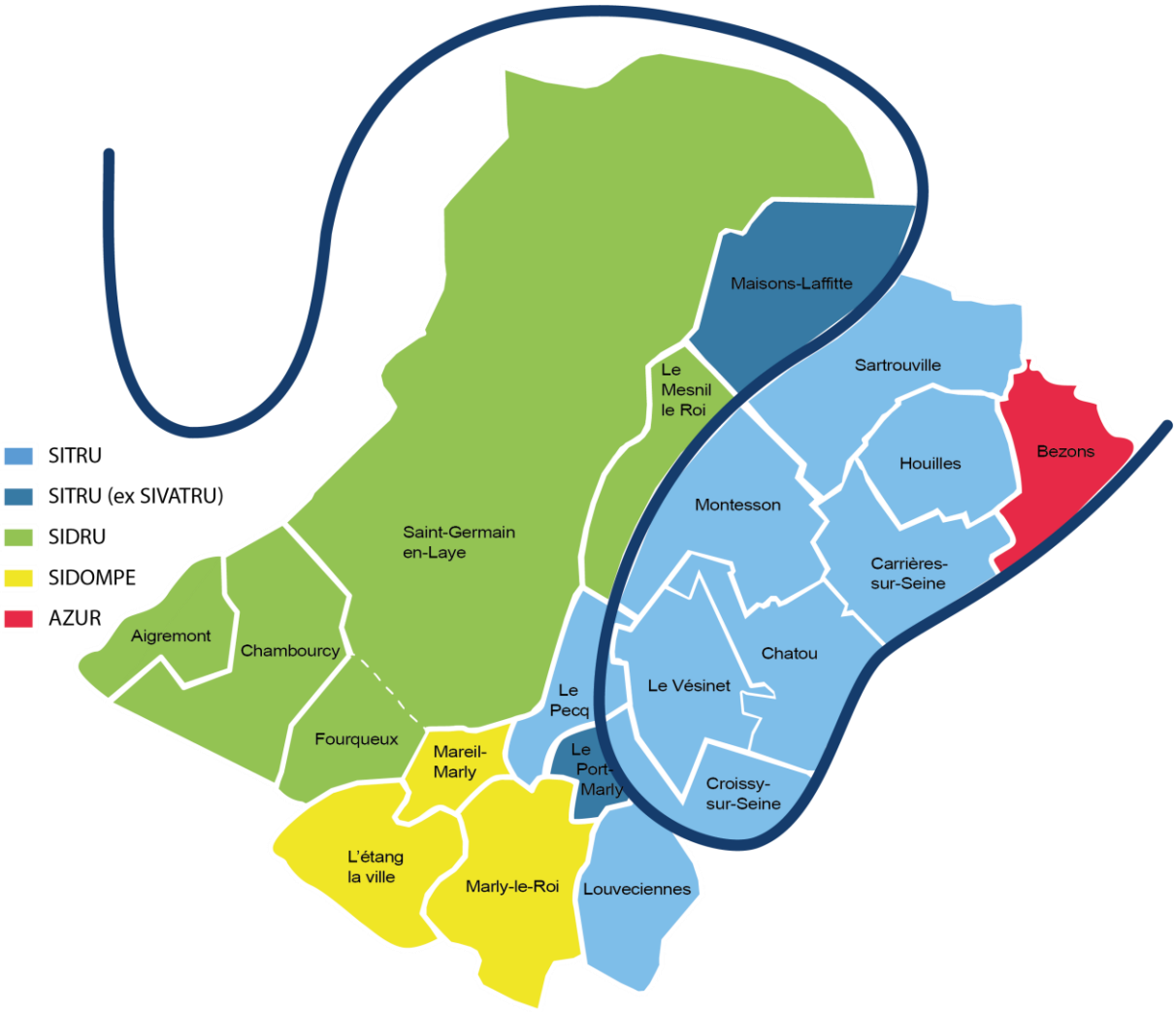

1-2-3 Les déchetteries

Les administrés de la CASGBS ont accès à des déchetteries en fonction de leur commune de résidence :

1. Quatre d'entre elles sont la propriété des syndicats de traitement et gérés par ceux-ci,
2. La déchèterie mobile est gérée par la CASGSB,
3. Le « CR2T » de la société Sepur basé à Thiverval-Grignon,
4. La déchetterie d'Achères gérée par la CUGPS&O.

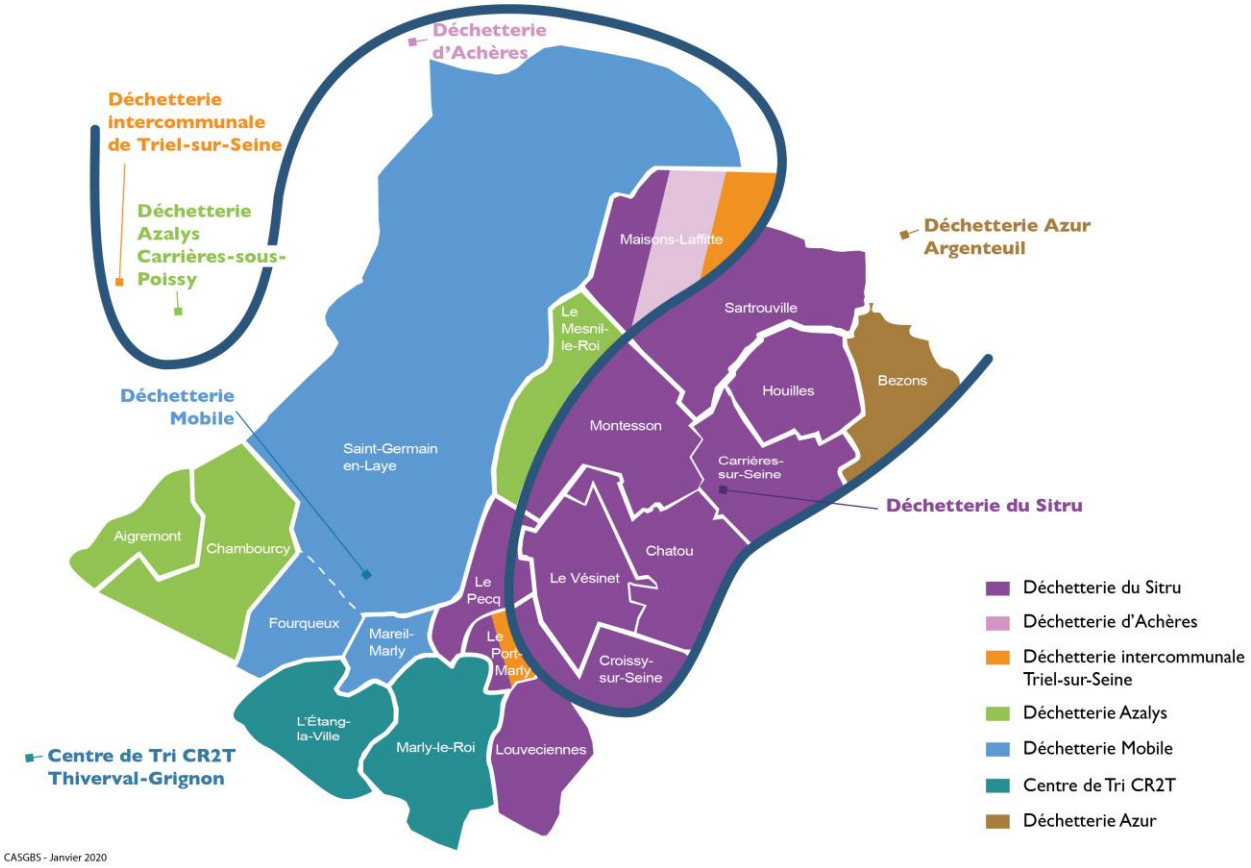

1-2-4 Gestion des missions par le service environnement

Le service environnement de la CASGBS est structuré comme suit, afin d'assurer les différentes missions inhérentes à la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés :

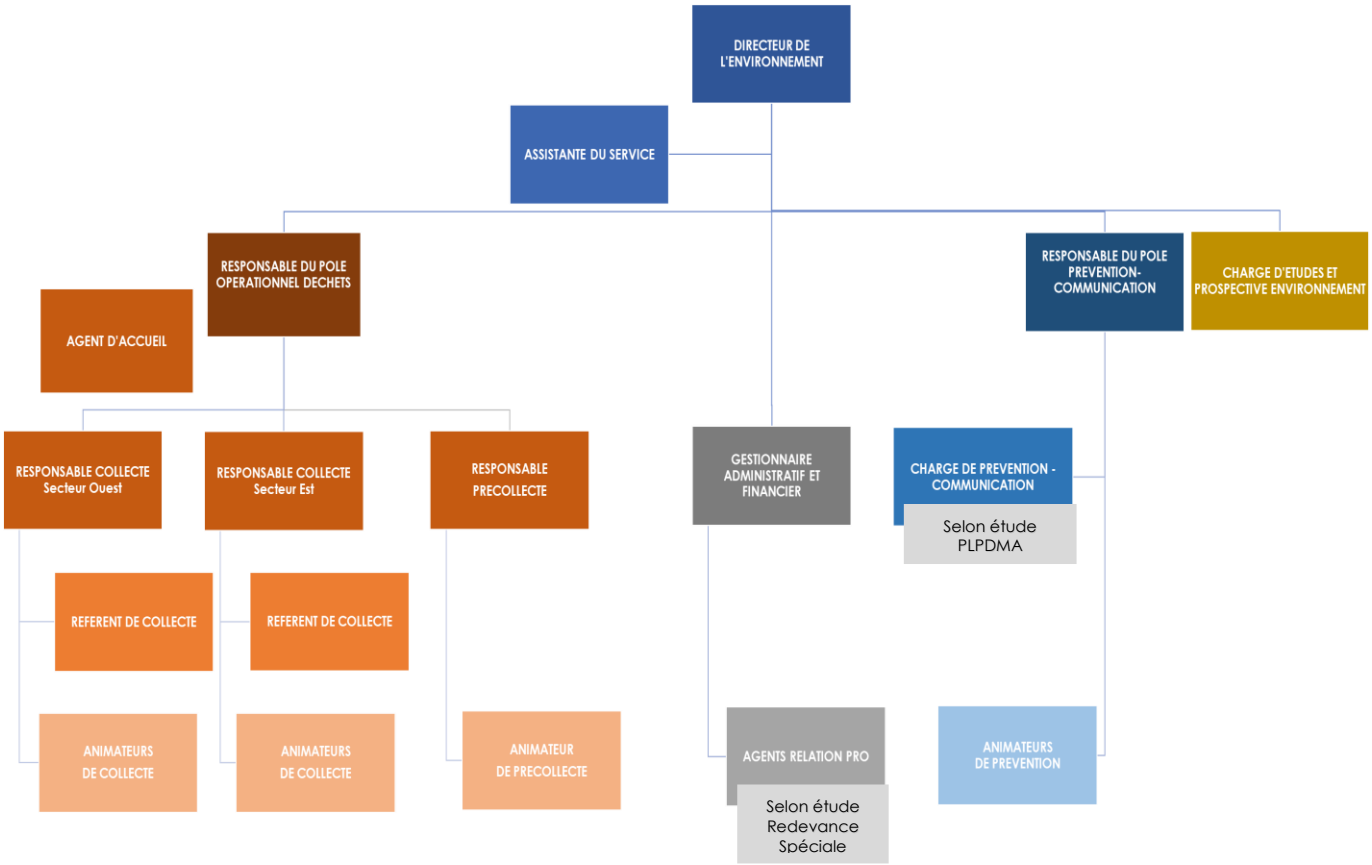

L'accueil du service environnement

29 126 sollicitations des administrés (appels/mails) ont été traitées en 2020, soit 2 427 appels et mails traités par mois, à savoir 560 par semaine.

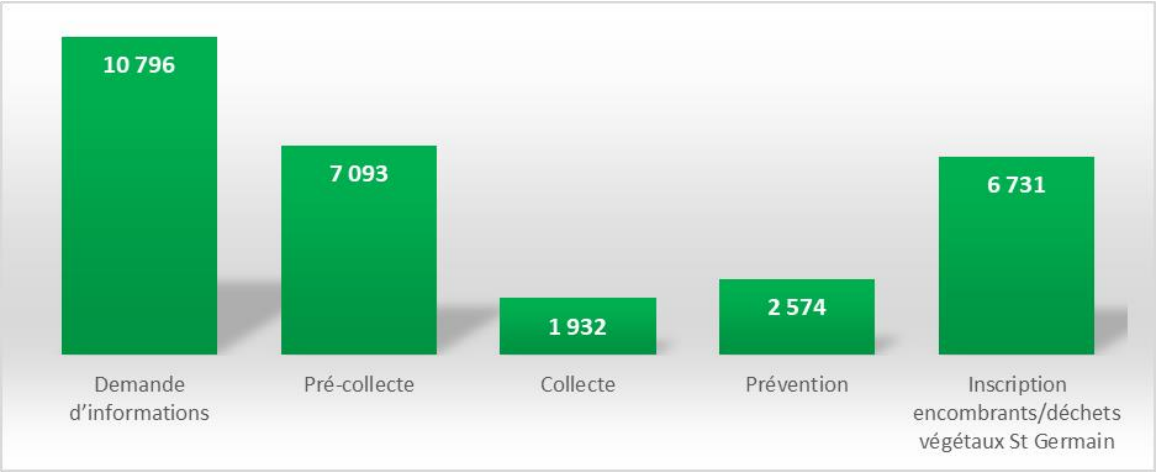

Le nombre de sollicitations a augmenté de 24 % par rapport à 2019, principalement en raison des confinements, avec arrêt de certaines collectes et fermeture des déchetteries. La plus forte augmentation du nombre de sollicitations concerne les demandes d'information (+37% par rapport à 2019).

Le nombre de demandes de bacs a également augmenté, en raison des besoins de stockage accrus des collectifs pendant les confinements et des besoins en bacs plus volumineux dans le cadre des extensions de consignes sur les 9 communes du SITRU.

Chapitre 2 : Indicateurs techniques

• 2-1 Collecte et traitement

La quantité totale de déchets collectés par la CASGBS en 2020 s'élève à **130 770 tonnes**, réparties selon les différents flux de déchets présentés dans le tableau ci-dessous.

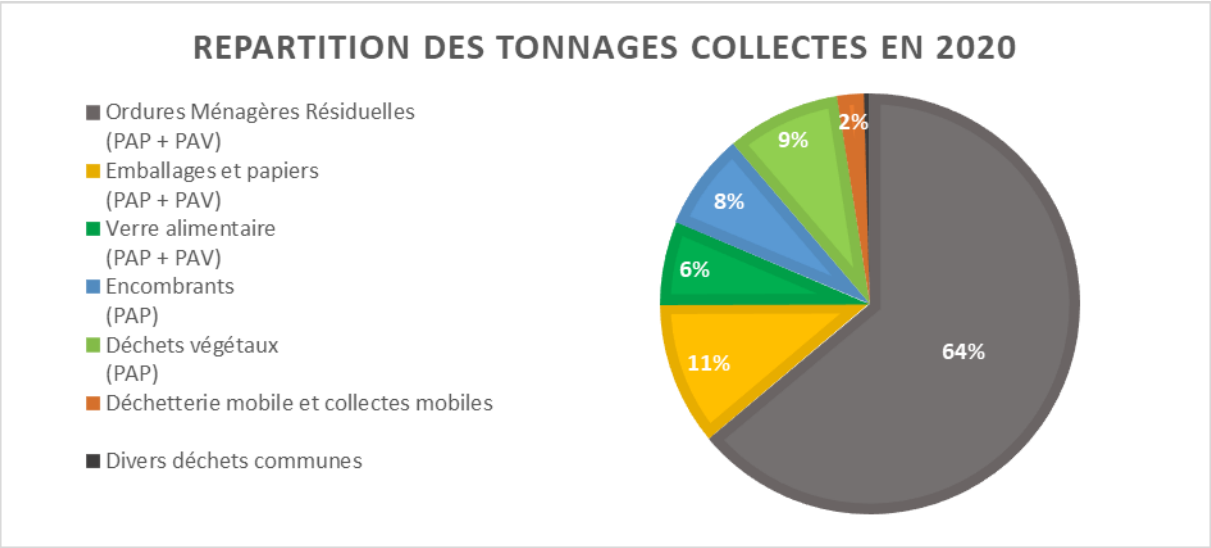

Dans le flux « déchetterie mobile et collectes mobiles » sont comptabilisés les tonnages des points d'apport volontaires et collectes de proximité de DDS, DEEE et textiles pour toutes les communes concernées, ainsi que les gravats à Marly-le-Roi. Ceci en plus des tonnages collectés sur la déchetterie mobile située à Saint-Germain-en-Laye.
Dans le flux « CTM » sont comptabilisés les déchets collectés dans certaines bennes de CTM.

Dans le graphe suivant est présentée **l'évolution des tonnages de chaque flux de déchets sur les 4 dernières années**.

La **diminution globale de la production de déchets se poursuit en 2020** (-1,85% par rapport à 2019).

La diminution est très importante pour la déchèterie mobile et les collectes mobiles (baisse de 34,93%) **ainsi que pour les déchets végétaux** (-11,43%) et pour les déchets des CTM (baisse de 11,66 %).
Sur la déchetterie mobile, les tonnages tous flux confondus sont passés de 3 165 tonnes en 2019 à 1 858 tonnes en 2020. La déchetterie mobile est en effet restée fermée de mi-mars à mi-mai, puis

des créneaux de passages ont été mis en place de mi-mai à fin août, ce qui a limité la fréquentation par rapport à une année type.

La production d'ordures ménagères est en baisse par rapport à 2019 (-2,35%), notamment en raison de la fermeture des « gros producteurs » (entreprises et commerces).

Une hausse des productions d'emballages, de verre et d'encombrants est cependant à noter, probablement liée aux surplus de consommation et de tri pendant les confinements et, pour les emballages, liée également aux extensions de consignes de tri sur le territoire SITRU, engagées fin 2019.

Dans le graphe suivant, **les variations de tonnages sont croisées avec l'évolution de la population**.

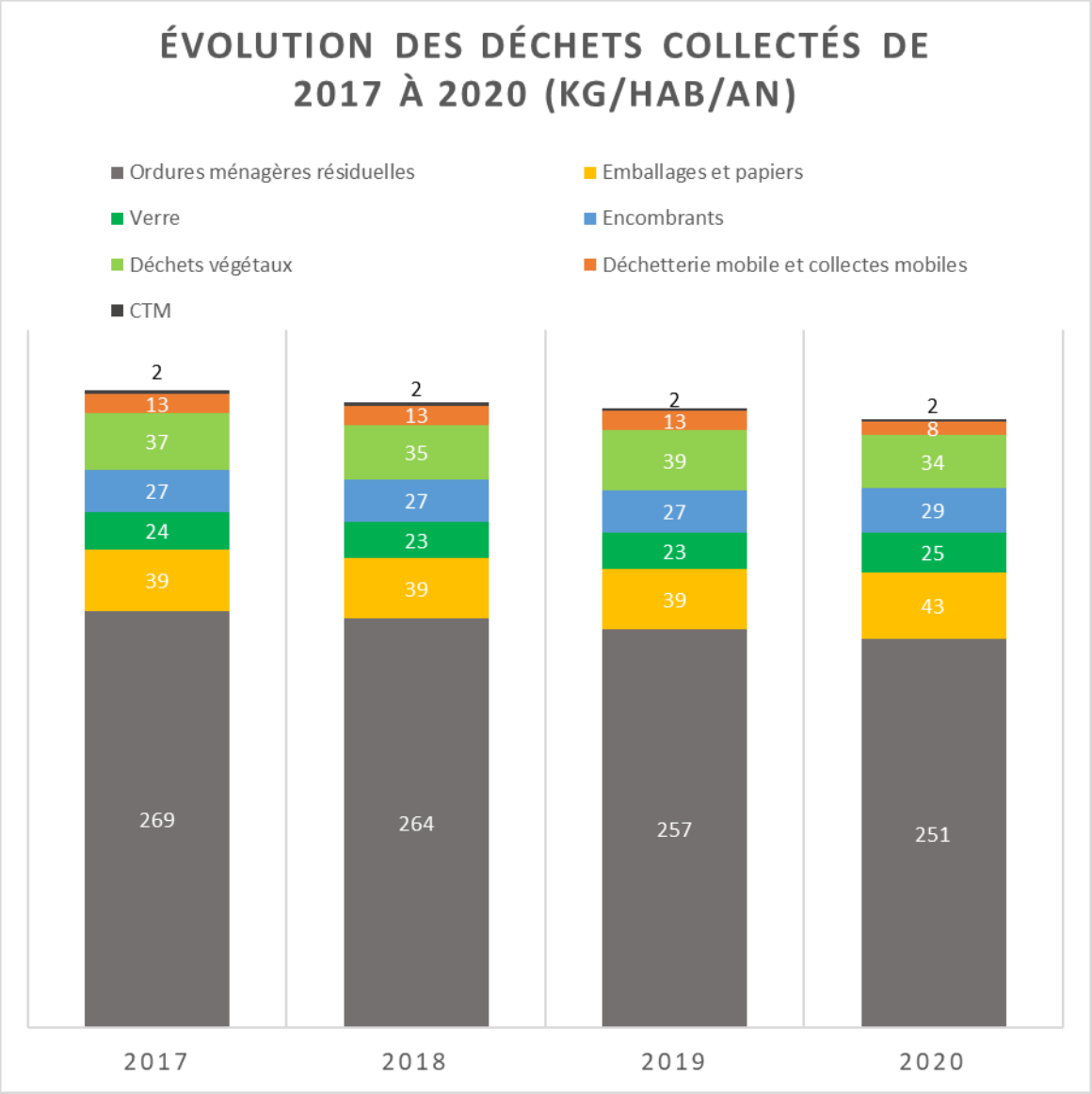

La production totale de déchets par habitant, tous flux confondus, **est passée de 399 à 392 kg** entre 2019 et 2020.

Plus spécifiquement, pour les collectes porte-à-porte et apport volontaire (c'est-à-dire hors déchetterie et collectes mobiles), la production des déchets de la CASGBS en 2020 est de 382 kg/hab.

Elle est supérieure à la moyenne départementale : 377 kg/hab, mais inférieure à la moyenne régionale : 388 kg/hab (données ORDIF 2019).

Le graphe ci-dessous présente le **comparatif par flux**.

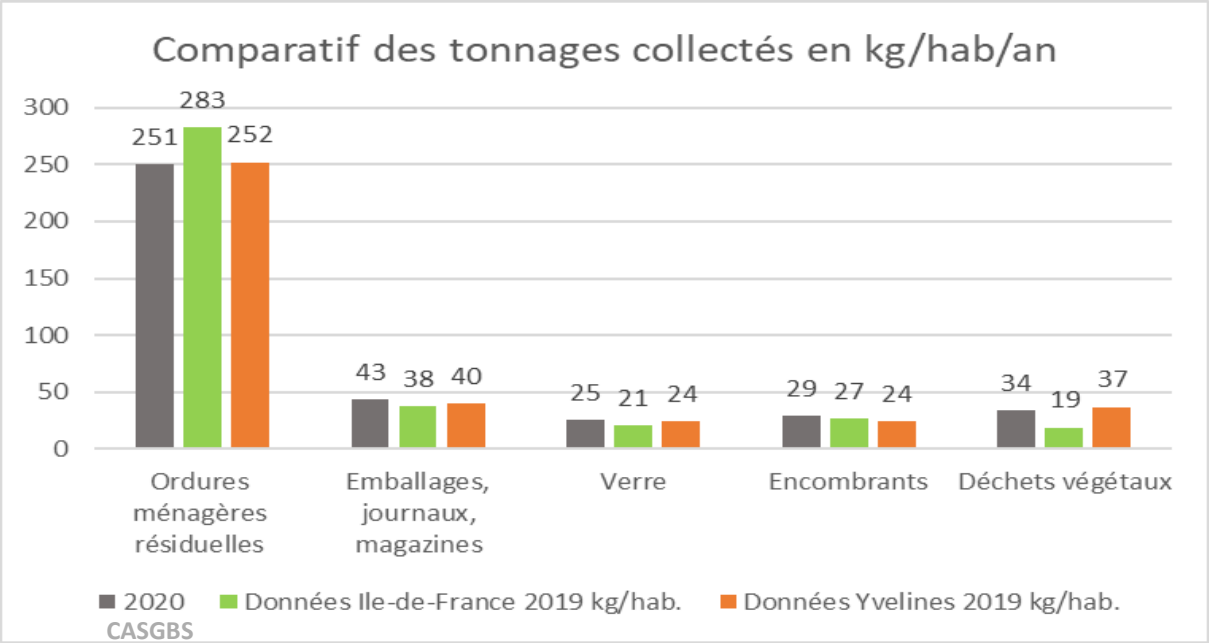

Les refus de tri

Les refus de tri résultent des erreurs de tri réalisées par les habitants. Ces déchets indésirables arrivent au centre de tri et suivent le même parcours que les emballages recyclables sur la chaîne de tri. Une succession d'étapes de tri automatique, mécanique et manuel s'enchaînent pour séparer les différents matériaux selon leur nature. Les refus de tri sont identifiés à ce stade et isolés pour être envoyés à l'usine d'incinération.
Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités en raison de leur passage préalable par le centre de tri en lieu et place de leur destination appropriée, à l'usine d'incinération, si elles avaient été jetées directement avec les ordures ménagères.
Tout déchet déposé par erreur dans la poubelle de tri va ainsi suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et occasionner une dépense supplémentaire au budget de gestion des collectivités locales.
Le taux moyen de refus de tri des emballages et papiers représente au total pour les 18 communes (hors Bezons) **20,46 % des déchets triés, soit 2 795 tonnes en 2020**.
En 2019, le taux de refus moyen pour la CASGBS était de 20,35%.

- ➔ **Ce taux de refus représente 9,2 kg par habitant** de déchets destinés aux ordures ménagères, qui sont jetés à tort dans le bac jaune.

- ➔ **Comparatif autres collectivités :**
  - Versailles Grand Parc 2019 : 20,06%
  - Saint-Quentin-en-Yvelines 2019 : 23,6%
  - SIDOMPE 2019 : 23,2%

Taux de refus moyen CASGBS 2018	Taux de refus moyen CASGBS 2019
19,72%	20,35%

Taux de refus moyen CASGBS 2020
20,46%

Pour remédier à la problématique des refus de tri, les équipes de collecte des prestataires doivent procéder à un contrôle visuel des bacs jaunes et refuser ceux présentant une majorité d'erreurs. Les équipes des prestataires sont régulièrement contrôlées par la CASGBS (suivi des tournées).
Point d'amélioration : les suivis qualité vont être accrus par les équipes de la CASGBS afin de cibler davantage les secteurs présentant le plus d'erreurs de tri.

La sensibilisation des administrés se fait aussi via les différents supports de communication papier et numériques diffusés aux habitants et aux communes et disponibles via le site Internet.
Le pôle Prévention des déchets assure également des animations scolaires à longueur d'année, tout comme des animations grand public.

Il est par ailleurs à noter que mécaniquement, les différentes campagnes progressives d'extension des consignes de tri auront normalement pour effet une baisse des taux de refus (SITRU en 2020, SIDOMPE en 2022, VALOSEINE en 2023).

• 2-2 Prévention des déchets et communication

2-2-1 Les enjeux de prévention et de recyclage pour réduire la production d'ordures ménagères résiduelles

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions, complémentaire du tri. Ces actions, qui portent désormais sur l'intégralité du gisement de déchets produit, viennent en amont et visent à réduire les quantités de déchets produits, et/ou réduire leur nocivité, et/ou améliorer leur caractère valorisable.

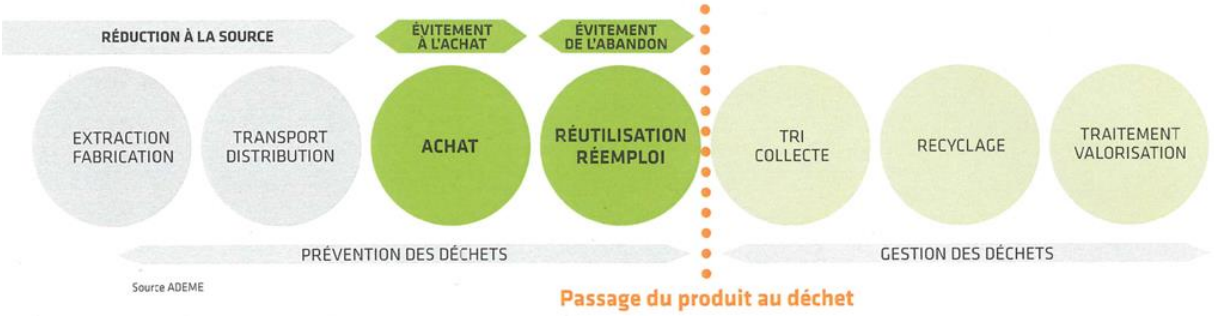

Grand enjeu pour les années à venir, la prévention des déchets s'impose progressivement en modèle prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.
Cette démarche s'inscrit dans des politiques publiques définies aux niveaux européen et national. Les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (dit DMA) sont fixés par la directive cadre européenne de 2008 et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui prévoit

- De réduire la production par habitant de déchets ménagers et assimilés de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 renforce encore ces objectifs avec l'obligation de

- Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici au 31 décembre 2023

Enfin, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), document de planification stratégique porté et animé par la Région, a été approuvé en décembre 2019. Toutes les décisions prises dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets doivent désormais être compatibles avec les enjeux et objectifs de ce document règlementaire.

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets initiés volontairement en 2011 (accord -cadre ADEME 2011-2016) par la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine et la ville de Saint-Germain-en-Laye visent à encourager les habitants, les collectivités, les administrations, les entreprises… à tendre vers des modes de consommation et de gestion des déchets plus vertueux.

L'année 2018, par la délibération du Conseil communautaire du 27/09/2018, marque l'engagement de la collectivité dans une démarche d'élaboration d'un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce nouveau programme couvrira l'ensemble du territoire de la CASGBS et s'articulera autour de la mise en œuvre d'actions concrètes favorisant la réduction des déchets tout en favorisant le principe d'amélioration continue du recyclage et de la valorisation des déchets. Ce programme de prévention, qui durera 6 ans, s'appuiera sur un réseau d'acteurs dense et dynamique du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

A ce jour, l'étape de diagnostic a été finalisée par un bureau d'études. Mais, pour des raisons de planning électoral, les démarches de concertation visant à faire travailler ensemble les acteurs, partenaires et relais du territoire pour la réalisation du programme n'ont pu être maintenues ; Celles-ci reprendront à la suite de l'installation du nouvel exécutif.

Le pôle prévention des déchets bénéficie de deux animateurs de prévention qui répondent aux demandes d'animation et d'intervention sur le terrain des villes adhérentes.
Les animateurs de prévention sillonnent les écoles, centres de loisirs et évènements grand public afin de sensibiliser à la notion de déchets, à leurs modes de gestion, au tri sélectif et actions de réduction pour accompagner les participants dans la réduction du contenu de leur poubelle.
Ils effectuent aussi des opérations de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants pour renforcer le geste de tri, en lien avec les nouvelles consignes de tri élargies à tous les emballages mis en place sur le territoire du SITRU depuis le 4 novembre 2019.
Les animateurs interviennent également sur le terrain pour promouvoir la pratique du compostage collectif ou individuel et assurent la mise en place de composteurs pédagogiques dans les écoles et les centres de loisirs volontaires.
Par ailleurs, elle accompagne, sur le terrain, les projets et les actions des relais locaux. Son investissement passe par la mise à disposition d'outils de sensibilisation, de moyens humains, de formation et de partage d'expérience.
Enfin, l'Agglo accompagne et soutien un groupe de 18 Guides Composteurs « Réseau Compost en Seine » dont les membres bénévoles relayent l'action publique et pérennisent la pratique auprès des habitants qui compostent.

Faits marquants de 2020

1) Actions de réduction des déchets

- **Valorisation des biodéchets**

  Lois françaises, directives européennes et feuille de route gouvernementale pour une économie circulaire (FREC), PRPGD : nombreux sont les textes qui incitent aujourd'hui à porter un nouveau regard sur les déchets alimentaires représentant un tiers de nos poubelles. Pour rappel, le tri à la source de ces déchets sera obligatoire à partir de 2024. C'est-à-dire « que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ». Autrement dit, chacun devra avoir accès à une solution de gestion de proximité (composteurs individuels, partagés…) ou à un service de collecte ad-hoc.

  La CASGBS propose à ses habitants de participer à cette dynamique de valorisation des biodéchets par le compostage (déchets de cuisine et de jardin) : installation d'équipements de compostage sur son territoire, accompagnée par des maîtres composteurs, mise à disposition d'outils de sensibilisation ou encore formation de relais locaux (agents des villes, particuliers, bénévoles associatifs...), envoi deux fois par an d'une Newsletter spécifique au jardinage citoyen (réduction des volumes de végétaux, traitement in situ…) où les destinataires trouvent des conseils adaptés.

  Tous les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement à la pratique du compostage.

  L'opération de gestion de proximité des biodéchets bénéficie d'un fort dynamisme avec 8 311 foyers pavillonnaires équipés. Aussi, afin d'améliorer la prise en charge des usagers, le service a développé un outil de gestion des inscriptions des demandes de composteurs individuels. Cet engouement s'observe également au niveau de l'habitat collectif avec 88

sites installés sur le territoire. Les espaces de compostage installés sur l'espace public se développent progressivement.
La pratique du compostage permet à plus de 10% de la population du territoire de bénéficier d'une solution de tri et de valorisation de leurs biodéchets.

- Total de la population pouvant composter ses biodéchets : 31 695
- Composteur individuel : 18 284 personnes, soit 5,87 % de la population du territoire
- Composteur partagé : 13 411 personnes, soit 4,31 % de la population du territoire

Les annexes 3, 4, 5 et 6 présentent les bilans du déploiement du dispositif d'accompagnement à la pratique du compostage au 31/12/2020

Habitat individuel (Annexe 3)
Compostage partagé en pied d'immeuble (Annexe 4)
Compostage partagé de quartier (Annexe 5)
Compostage en établissement (Annexe 6)

- **La diffusion de l'autocollant Stop Pub** sur l'ensemble du territoire avec 60 points de diffusion et 21 294 boites aux lettres équipées (taux d'équipement de 15,9%).
  Ces stickers permettent de signaler aux distributeurs de publicité sa volonté de ne pas en recevoir tout en continuant à bénéficier des informations municipales, intercommunales…
  En moyenne, un foyer reçoit environ 27 kg de publicité/an. Ce moyen, simple et efficace à 90%, permet de limiter ses déchets. Près de 16 % des habitants du territoire l'ont apposé ce qui a permis, en 2019, de réduire de 575 tonnes environ la quantité de publicités dans la poubelle de l'agglomération.

- **Vers le (presque) Zéro Déchet avec l'Agglo**
  Afin de soutenir les volontés grandissantes autour de la thématique du zéro déchet, l'Agglo a mis en place, avec le soutien de l'Association Energies Solidaires et les relais locaux, un Défi (Presque) Zéro Déchet. Le but de cette action est de sensibiliser les habitants à la reduction de leurs déchets en faisant la promotion des gestes simples et des démarches efficaces allant dans cette direction.

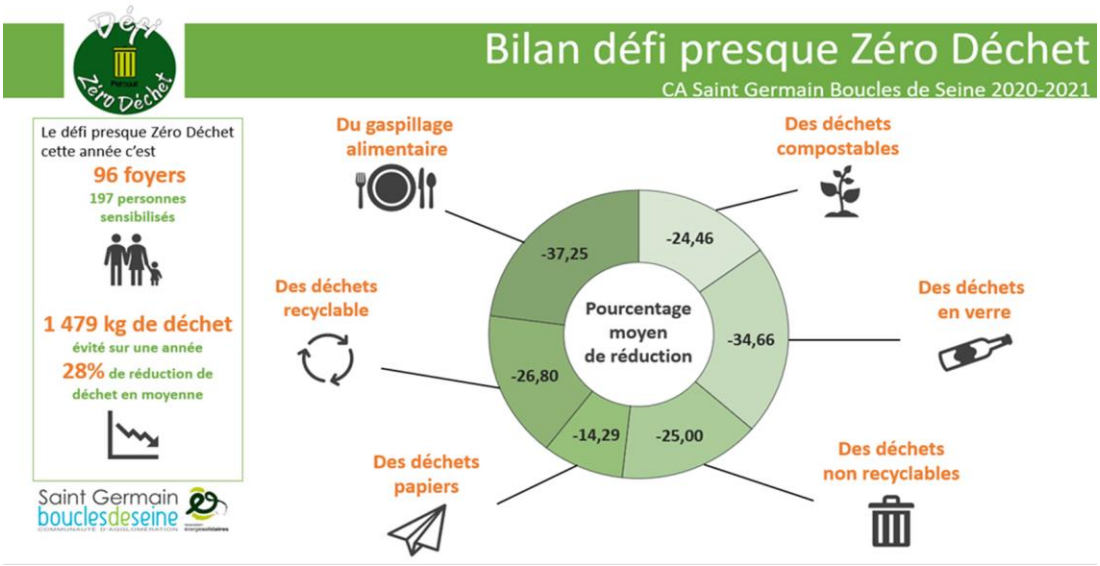

- **La collecte des textiles, linge de maisons et chaussures**
  Le réseau de bornes de récupération des textiles compte au total 94 points de collecte en partenariat avec les sociétés de l'Economie Sociale et Solidaire « Le relais val de Seine » et « écotextile ».
  La localisation est facilitée par le site https://refashion.fr/citoyen/fr

2) Actions de sensibilisation

- Organisation « adaptée » de la SERD 2020 dû au contexte sanitaire de la crise du COVID.
  Un programme de 21 propositions a été assuré en distanciel grâce aux capacités d'adaptation des associations et relais locaux. Cette année encore, la collecte de jouets organisée en partenariat avec le SITRU (syndicat de traitement), pour en faire don à des associations (Emmaüs…)
- Animations scolaires : 23 classes, soit 602 élèves, ont bénéficié d'une animation proposée dans le cadre du programme « Tous Eco'Liés » conçu et animé par les animateurs de prévention de la CASGBS.
- Actions de sensibilisation dans le cadre de la simplification des consignes de tri
  Depuis novembre 2019, les consignes de tri ont été modifiées pour les villes adhérentes au SITRU. Un programme d'animation dédié a été proposé par le Syndicat permettant à 80 classes d'en bénéficier et de sensibiliser 1 956 élèves.
- Opération de sensibilisation dans le cadre de l'évènement « Bel-Air village d'été » (Commune nouvelle Saint-Germain-en-Laye) pour le projet de labellisation « écoquartier ».

L'annexe 7 présente le bilan des actions de sensibilisation (grand public & scolaire).

3) Soutenir une dynamique de territoire

La CASGBS veille à sensibiliser et mobiliser les collectivités de son territoire, le milieu associatif et citoyens aux enjeux environnementaux liés aux déchets. Son implication, notamment au travers du soutien, de l'expertise et de conseils personnalisés porte ses fruits aujourd'hui visibles. En effet, de plus en plus d'acteurs publics ou privés, initient de nouveaux projets dont certains s'inscrivent dans une véritable gestion domestique des biodéchets.
Pour animer et soutenir cette dynamique locale, le pôle prévention des déchets organise des rencontres et des échanges constructifs avec les acteurs locaux. Des coopérations naissent et se traduisent par des conventions entre la CASGBS et différentes villes, dans une démarche de mutualisation et d'optimisation des équipements, notamment avec la mise à disposition d'un broyeur de végétaux et de gobelets réutilisables.
En coordonnant pour le territoire la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, l'Agglo identifie de nouvelles volontés, favorise les rencontres et échanges d'expériences entre les divers acteurs locaux impliqués dans la thématique.

- Développement et animation d'un réseau d'acteurs locaux partenaire des actions de réduction des déchets initiée par la CASGBS : 20 guides composteurs, 24 associations et 20 collectivités et institutionnelles.

⇨ Les perspectives pour 2021

- Redémarrage de l'élaboration du PLPDMA avec la mise à jour du diagnostic et l'ouverture de démarches de concertation entre les différents acteurs du territoire. Il s'agira également

d'identifier et d'animer un réseau d'agent référent, dans chacune de nos communes, permettant de mieux dialoguer sur les pratiques locales pour offrir une réponse adaptée aux besoins : gaspillage alimentaire, compostage, réemploi…

- Partenariat avec l'association Energies Solidaires pour l'organisation de la prochaine édition du « Défi (presque) Zéro Déchet ». Cette démarche lancée en 2019 (pilote) n'est qu'une amorce, l'objectif poursuivi par l'Agglo étant de favoriser l'émergence, dans la durée, de pratiques vertueuses afin de réduire au maximum la production des déchets.
- Participation à la première édition de la « Fête de la Nature et du développement Durable »de Mareil-Marly.

2-2-2 La communication

Le service communication de la CASGBS accompagne les services et édite les supports nécessaires à l'information des usagers.
Les documents publiés en 2020 pour la thématique environnement et prévention des déchets :

- ✓ Campagne de communication de la SERD : 2 750 ex. (affiches + programmes)
- ✓ Calendrier de collecte/guide pratique : 65 460 ex.
- ✓ Affiches consignes de tri à destination des habitations collectives : 1 740 ex.
- ✓ Campagne promotion du compostage : 14 267 ex. (affiches + flyers)
- ✓ Signalétique sites de compostage partagé : 120 panneaux
- ✓ Collecte des sapins de Noël : 14 jupettes signalétiques
- ✓ Communiqués de presse (publications magazines villes + presse du territoire) : 26
- ✓ Communiqués de presse liés à la crise sanitaire du Covid : 17
- ✓ Publication « Actus » sur le site internet de l'Agglo : 24
- ✓ Publications Facebook : 112
- ✓ Publication Instagram : 3

Par ailleurs, les usagers bénéficient d'un service de « relation usagers » accessible par téléphone, mail ou courrier ou en se déplaçant dans nos bureaux. Il a pour objectif d'assurer une réelle proximité avec tous les habitants et de répondre à leur demande. Ce lien est également primordial pour la CASGBS afin d'assurer le suivi des prestations (signalement des incidents, oublis de collecte, demande de services…).

Enfin, des outils numériques ont été mis en place afin de compléter les sources de communication :

- Newsletter sur le compostage « Com'Post », 2 N°/an : 7 407 abonnés
- Application Boucle Tri pour smartphone : 4 877 abonnés
- Serious game « Compost Challenge »

• 2-3 Pré-collecte

On entend par pré-collecte l'ensemble de moyens matériels mis à disposition des riverains par la collectivité pour présenter les déchets ménagers à la collecte. La pré-collecte consiste plus précisément en la mise à disposition et la maintenance de bacs ou de sacs auprès des habitants.

Cette mise à disposition répond aujourd'hui à des règles de dotations établies par la Communauté d'agglomération qui sont généralement fonction de la taille du foyer, du nombre d'appartements, de la superficie du terrain dans le cas de mise à disposition de bacs pour les déchets verts, etc.

Pour des raisons d'hygiène, de propreté et de sécurité du travail, le choix de la CASGBS se traduit par la conteneurisation progressive de l'ensemble des flux collectés en porte à porte (hormis les encombrants).

La CASGBS a pris en charge la pré-collecte des déchets de l'ensemble des communes composant la communauté d'agglomération, hormis la ville de Bezons.

La conteneurisation des déchets présentés à la collecte

En termes de gestion des déchets ménagers, la CASGBS a développé sur l'ensemble de son territoire la conteneurisation des déchets présentés à la collecte conformément aux prescriptions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), en équipant tous les foyers de bacs.

Néanmoins la collecte des sacs est encore tolérée dans le cas où l'habitant ne peut stocker de bacs, et sur la collecte des déchets verts dans la limite de 4 sacs si des bacs sont présentés et 7 sacs en l'absence de bacs. L'objectif est :

- d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en rendant la collecte plus sûre et moins pénible. Le contenu des bacs est versé mécaniquement dans la benne ;
- de faciliter la manutention des contenants par l'habitant ;
- d'éviter les dépôts de sacs poubelles sur les trottoirs.

Détails des contenants mis à disposition depuis 2011 :

Ordures ménagères résiduelles	Emballages, papiers	Verre	Déchets verts
Bacs gris (particulier) Bacs cuve grise et couvercle grenat (professionnel) (Sacs si incapacité de stockage avérée)	Bacs cuve grise et couvercle jaune (Sacs si incapacité de stockage avérée)	Bacs cuve grise et couvercle vert	Bacs marron

Les conteneurs sont fabriqués en polyéthylène haute densité injecté et contiennent un minimum de 40% de matières recyclés en version standard et jusqu'à plus de 50% pour le coloris gris foncé.
Tous les bacs sont compatibles avec le système standard de lève-conteneurs des bennes de collecte et sont proposés dans des volumes de 35 litres à 770 litres.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible.

Contenance des bacs (en litres)	35	50	120	180	240	360	500	660	770
Bac jaune	x	x	x	x	x	x	x	x	
Bac vert	x		x		x	x			
Bac gris/rouge grenat	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bac marron			x		x				

Il est à noter que les modèles de 35L et de 50L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulo bacs.

L'ensemble du parc appartient à la CASGBS et un prestataire assure les opérations de maintenance et la livraison des nouveaux bacs sur demande.

Ordures ménagères

Emballages recyclables

Déchets végétaux

<u>Les bacs</u>

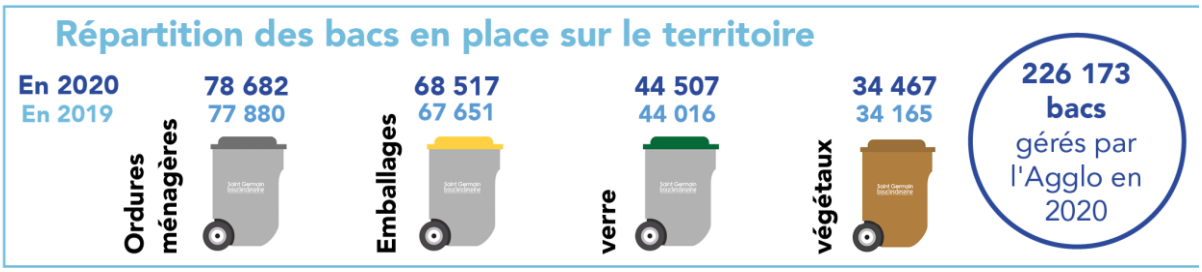

➔ ~ **2 500 bacs supplémentaires** entre 2019 et 2020.

➔ **Augmentation continue du nombre d'habitants et des nouvelles constructions** sur les différentes communes du territoire.

Le tableau suivant présente le parc de bacs en service (en nombre de bacs) :

Secteur	Bacs ordures ménagères résiduelles		Bacs emballages recyclables		Bacs verre		Bacs déchets végétaux	
Année	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**
Zone nord	22 927	23 270	19 193	19 609	9 158	9 273	14 104	14 316
Zone sud	21 343	21 558	19 772	20 166	14 665	14 969	17 949	18 100
Aigremont	407	408	9 PAV (Collecte exclusivement en apport volontaire)				75	74

Le Pecq	2 128	2 223	2 642	2 698	2 009	2 028	184	252
Mareil Marly	2 347	2 362	1 236	1 256	92	109	35	35
Louveciennes	1 352	1 424	1 162	1 196	963	1 009	775	809
Chambourcy	2 083	2 103	1 496	1 508	1 354	1 359	/	/
L'Etang la Ville	850	898	828	904	703	743	1	1
Fourqueux	1 164	1 194	1 361	1 373	1 281	1 286	61	61
Le Mesnil le Roi	1 678	1 710	1 556	1 559	1 450	1 454	721	725
Saint Germain en Laye	8 964	9 007	5 980	6 068	4 007	4 042	/	/
Marly le Roi	3 716	3 764	4 735	4 787	2 449	2 494	94	94

Les villes de Maisons-Laffitte et du Port Marly ont une gestion particulière par le biais :

- d'une DSP cédée par le SIVATRU pour le stockage et la livraison des bacs,
- d'un marché public pour l'achat des bacs.

	Nombre de bacs	
	2019	**2020**
Maisons-Laffitte	18 637	19 006
Le Port-Marly	2 854	2 889

<u>Les sacs</u>

La CASGBS distribue des sacs en lieu et place des bacs lorsqu'une incapacité de stockage des bacs est avérée. Le tableau suivant présente le nombre de foyers équipés en sacs :

Communes	**Nombre total de foyers**
Zone Nord	n/a
Zone Sud	204
Aigremont	n/a
Chambourcy	n/a
Bezons	n/a
Fourqueux	n/a
Le Mesnil-le-Roi	6
Le Pecq	n/a
Le Port-Marly	n/a

L'Etang-la-Ville	n/a
Louveciennes	n/a
Maisons-Laffitte	n/a
Mareil-Marly	n/a
Marly-le-Roi	n/a
St-Germain-en-Laye	4

La maintenance

Nous entendons par maintenance du parc de conteneurs deux prestations distinctes qui consistent à :

- La gestion du parc de bacs :
  - Mouvements de la population (arrivées, départs, modification du foyer)
  - Ajustement du volume du bac (liée à la grille de dotation établie par la CASGBS)
- La maintenance curative :
  - Réparation des bacs en place
  - Changement des bacs (cassé, volé, brûlé)

Les opérations de maintenance sont réalisées par la société PLASTIC OMNIUM par simple appel de la part des habitants au numéro Indigo suivant : 0 825 800 789.

Matériel pour la collecte en apport volontaire :

Le territoire de la CASGBS est maillé de bornes aériennes et enterrées d'apport volontaire destinées à la collecte des ordures ménagères, du verre et des emballages sur certaines communes.

Visuel PAV aérien mis en place par la CASGBS : modèle Origami Plastic Omnium/Sulo

Les villes disposant de PAV aériens gérés par la CASGBS en 2020 sont :

- Sartrouville avec
  - 47 bornes à verre d'un volume de 3 m^3.
- Aigremont avec :
  - 2 bornes 3 m^3 et 1 borne 4 m^3 pour le verre,
  - 5 bornes 3 m^3 et 1 borne 4 m^3 pour les emballages.

- Saint Germain en Laye avec :
    - 33 bornes 3 m^3 pour le verre,
- Houilles avec :
    - 15 bornes 3 m^3 pour le verre.

Les villes disposant de PAV enterrés gérés par la CASGBS en 2020 sont :

- Saint Germain en Laye avec :
    - 11 bornes pour les ordures ménagères,
    - 29 bornes pour les emballages,
    - 18 bornes pour le verre.
- Le Port Marly avec :
    - 3 bornes pour les ordures ménagères,
    - 3 bornes pour les emballages,
    - 3 bornes pour le verre.

Chapitre 3 : Le coût du service public

• 3-1 Dépenses de pré-collecte

En 2011, la conteneurisation de l'ensemble des flux (hors encombrants) menée par la CASGBS a amené à uniformiser les différents modes de gestion.

La CASGBS a opté pour un contrat d'achat et de maintenance des bacs. Les bacs en location au sein des communes ont été achetés au prix de l'occasion par l'intercommunalité.

Ville	Type de prestations	Coût TTC 2019	Coût TTC 2020	Commentaire
Aigremont	Achat bacs	5 800 €	140 €	Dotation globale de bacs OM en 2019
	Maintenance bacs	1 300 €	1 340 €	/
	Achat sacs DV	1 000 €	990 €	/
	Maintenance PAV	1 400 €	380 €	/
Chambourcy	Achat bacs	5 700 €	2 600 €	/
	Maintenance bacs	16 700 €	17 100 €	/
Fourqueux	Achat bacs	2 200 €	3 400 €	/
	Maintenance bacs	7 400 €	7 600 €	/
	Achat sacs DV	3 900 €	3 900 €	/
L'Étang la Ville	Achat bacs	3 900 €	8 100 €	/
	Maintenance bacs	6 000 €	6 400 €	/
Le Mesnil le Roi	Achat bacs	3 300 €	2 000€	/
	Maintenance bacs	12 200 €	12 400 €	/
	Achat de sacs	1 900 €	/	/
Le Pecq	Achat bacs	18 800 €	15 700 €	/
	Maintenance bacs	24 300 €	25 900 €	/
Maisons-Laffitte/ Le Port Marly	Achat de bacs	74 000 €	59 200 €	/
	Maintenance bacs	83 600 €	87 500 €	/
	Achat bornes enterrées	/	19 900 €	/
Louveciennes	Achat de bacs	11 000 €	10 000 €	/
	Maintenance bacs	19 100 €	20 300 €	/
Marly le Roi	Achat de bacs	8 900 €	11 800 €	/
	Maintenance bacs	36 800 €	37 600 €	/
	Achat de bacs	15 200 €	19 100 €	

Saint Germain en Laye	Maintenance bacs	81 500 €	81 700 €	/
	Achat PAV aérien	/	4 500 €	/
	Maintenance PAV	11 000 €	27 000 €	/
	Achat sacs DV	18 700 e	16 900 €	/
Zone nord	Achat de bacs	81 600 €	107 000 €	/
	Maintenance bacs	255 300 €	261 000 €	/
	Achat PAV	/	2 200 €	/
	Maintenance PAV	7 200 €	2 000 €	/
Zone sud	Achat de bacs	77 000 €	84 800 €	/
	Maintenance bacs	253 400 €	259 000 €	/
	Achat de sacs	5 800 €	7 100 €	/
	Distribution de sacs	3 300 €	/	Non facturé

• 3-2 Dépenses de collecte

La collecte est assurée sur le territoire par les prestataires privés ainsi que par la régie de collecte de Sartrouville.
La rémunération de la prestation de collecte est fonction des tonnes collectées et/ou basée sur un forfait mensuel.

Pour les collectes porte-à-porte et apports volontaires (hors déchetterie et collectes mobiles), l'augmentation des coûts de collecte est de 0,70 % (l'augmentation entre 2018 et 2019 était de 1,68 %).

Le **coût global de la collecte** est détaillé dans le tableau suivant :

	Coûts de collecte 2020 (en € TTC)																		
	Partie forfaitaire	Ordures Ménagères PAP	OM PAV	Déchets des marchés, prestations occasionnelles	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAP	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAV	Verre PAP	Verre PAV	Encombrants PAP	Déchets Végétaux PAP	TOTAL 2020	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016	Δ [2016 - 2017]	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]
Aigremont	39 630 €	6 982 €				4 836 €		3 098 €	2 029 €	4 783 €	61 359 €	63 339 €	61 099 €	59 317 €	59 487 €	-0,29%	3,00%	3,67%	-3,13%
Bezons	Les coûts de collecte de la Ville de Bezons sont compris dans les contributions que la CASGBS verse au syndicat AZUR, chargé de la collecte et du traitement des déchets.																		
Chambourcy	231 030 €	38 229 €			20 489 €	904 €	5 230 €	1 221 €	7 787 €	15 404 €	320 295 €	316 490 €	276 743 €	302 753 €	315 633 €	-4,08%	-8,59%	14,36%	1,20%
Fourqueux	140 391 €	20 384 €			17 360 €	308 €	4 417 €	1 208 €	4 193 €	8 706 €	196 968 €	195 147 €	188 651 €	223 264 €	228 918 €	-2,47%	-15,50%	3,44%	0,93%
Le Mesnil le Roi	221 460 €	40 918 €		1 207 €	22 982 €		5 923 €	2 602 €	8 668 €	13 503 €	317 262 €	308 090 €	303 996 €	316 518 €	325 873 €	-2,87%	-3,96%	1,35%	2,98%
Le Pecq	488 208 €	101 629 €			30 739 €		18 463 €		38 382 €	14 321 €	691 741 €	678 983 €	724 784 €	716 952 €	713 392 €	0,50%	1,09%	-6,32%	1,88%
Le Port Marly	1 050 €	141 313 €		725 €	58 614 €		25 806 €	996 €	14 112 €	1 288 €	243 904 €	237 203 €	217 540 €	208 369 €	208 352 €	0,01%	4,40%	9,04%	2,83%
L'Etang la Ville	192 536 €	24 980 €		21 838 €	20 060 €		10 051 €		8 748 €	28 493 €	306 706 €	314 385 €	376 166 €	366 985 €	378 128 €	-2,95%	2,50%	-16,42%	-2,44%
Louveciennes	407 222 €	47 165 €			31 991 €		9 005 €		8 857 €	12 383 €	516 622 €	500 465 €	476 428 €	452 134 €	443 248 €	2,00%	5,37%	5,05%	3,23%
Maisons-Laffitte	4 480 €	693 626 €			219 327 €	119 €	117 006 €	290 €	56 388 €	2 000 €	1 093 237 €	1 098 470 €	1 058 432 €	1 026 645 €	1 012 944 €	1,35%	3,10%	3,78%	-0,48%
Mareil-Marly	133 550 €	23 245 €			14 248 €		7 364 €		3 900 €	13 965 €	196 271 €	194 418 €	261 396 €	251 925 €	250 582 €	0,54%	3,76%	-25,62%	0,95%
Marly-le-Roi	460 425 €	114 642 €			57 968 €		26 965 €		25 275 €	22 721 €	707 996 €	725 663 €	725 507 €	710 605 €	709 451 €	0,16%	2,10%	0,02%	-2,43%
Saint-Germain-en-Laye		1 207 812 €	11 264 €	100 682 €	278 445 €	10 101 €	125 304 €	25 317 €	124 008 €	47 488 €	1 930 422 €	1 892 361 €	1 849 214 €	1 803 520 €	1 794 990 €	0,48%	2,53%	2,33%	2,01%
Zone Nord	1 394 331 €	195 528 €		11 642 €	220 927 €		43 117 €	36 750 €	23 218 €	97 160 €	2 022 673 €	2 006 581 €	1 935 804 €	1 876 780 €	1 804 828 €	3,99%	3,14%	3,66%	0,80%
Zone Sud	2 912 923 €	444 230 €	19 790 €	126 280 €	319 704 €	15 745 €	90 525 €	1 345 €	87 357 €	175 607 €	4 193 507 €	4 178 765 €	4 057 363 €	4 040 568 €	3 803 538 €	6,23%	0,42%	2,99%	0,35%
Coût total	**6 627 236 €**	**3 100 685 €**	**31 054 €**	**262 374 €**	**1 312 855 €**	**32 014 €**	**489 176 €**	**72 828 €**	**412 921 €**	**457 821 €**	12 798 963 €	**12 710 361 €**	**12 513 124 €**	**12 356 336 €**	**12 049 365 €**	**2,55%**	**1,27%**	**1,58%**	**0,70%**

	Déchetteries + collectes Déchets Diffus Spécifiques 2020 (en € TTC)												Prestations de propreté 2020 (en € TTC)
	DDS (collecte + traitement)	Déchetterie et/ ou benne(s) d'apport volontaire	Déchets de soin à risque infectieux	TOTAL 2020	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016	Δ [2016 - 2017]	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]	Bennes (ST, manifestations, intempéries, prestations exceptionnelles…)
Aigremont		7 162 €		7 162 €	7 811 €	9 245 €	10 874 €	14 352 €	-24,23%	-14,98%	-15,52%	-8,30%	
Bezons	Les coûts de collecte de la Ville de Bezons sont compris dans les contributions que la CASGBS verse au syndicat AZUR, chargé de la collecte et du traitement des déchets.												
Chambourcy		15 406 €		15 406 €	16 807 €	26 907 €	23 636 €	26 982 €	-12,40%	13,84%	-37,54%	-8,33%	
Fourqueux	9 672 €	48 433 €		58 105 €	70 395 €	72 033 €	56 825 €	28 255 €	101,11%	26,76%	-2,27%	-17,46%	
Le Mesnil le Roi	2 267 €	14 806 €		17 074 €	18 104 €	25 221 €	20 469 €	22 694 €	-9,81%	23,22%	-28,22%	-5,69%	
Le Pecq	3 665 €	*		3 665 €	4 805 €							-23,74%	796 €
Le Port Marly	3 609 €	*		3 609 €	4 464 €	8 243 €	10 178 €	7 142 €	42,51%	-19,01%	-45,85%	-19,15%	
L'Etang la Ville	7 997 €			7 997 €	6 747 €	8 789 €	9 453 €	6 970 €	35,63%	-7,03%	-23,24%	18,53%	
Louveciennes	4 361 €	*		4 361 €	4 276 €	7 252 €	2 479 €	2 392 €	3,63%	192,60%	-41,03%	1,98%	1 424 €
Maisons-Laffitte	11 497 €	*		11 497 €	15 384 €	56 287 €	64 922 €	63 567 €	2,13%	-13,30%	-72,67%	-25,26%	
Mareil-Marly	3 472 €	36 325 €		39 797 €	48 232 €	46 550 €	39 470 €	24 269 €	62,64%	17,94%	3,61%	-17,49%	
Marly-le-Roi	17 651 €	6 210 €		23 860 €	20 578 €	18 002 €	20 487 €	20 708 €	-1,07%	-12,13%	14,31%	15,95%	85 468 €
Saint-Germain-en-Laye	25 953 €	217 951 €		243 904 €	289 393 €	285 723 €	259 544 €	270 966 €	-4,22%	10,09%	1,28%	-15,72%	
Zone Nord	17 453 €	*		17 453 €	20 917 €	20 267 €	18 971 €	21 779 €	-12,90%	6,83%	3,21%	-16,56%	786 €
Zone Sud	34 941 €	*		34 941 €	39 221 €	35 087 €	34 668 €	54 897 €	-36,85%	1,21%	11,78%	-10,91%	17 825 €
Coût total	**142 538 €**	**346 293 €**	**0 €**	**488 831 €**	**567 133 €**	**610 361 €**	**571 975 €**	**564 974 €**	**1,24%**	**6,71%**	**-7,08%**	**-13,81%**	**106 300 €**

* Les coûts relatifs à la déchetterie sont compris dans les contributions réglées au SITRU.

• 3-3 Dépenses de traitement

SITRU

La CASGBS participe au financement du SITRU. Cette participation se divise en deux contributions distinctes calculées sur les quantités de déchets traités :

- Une contribution dite directe qui finance le fonctionnement propre du SITRU (charges de gestion courantes et de personnel, remboursement des emprunts, ainsi qu'une part de la section investissement) et,
- Une contribution au traitement qui permet au SITRU de financer auprès de ses prestataires le traitement des déchets collectés par ses membres, à savoir :
    - Le tri des collectes sélectives,
    - Le traitement des encombrants,
    - Le compostage des déchets végétaux,
    - L'exploitation de la déchèterie de Carrières-sur-Seine,
    - L'incinération des ordures ménagères et assimilés,
    - Le transit du verre.

Depuis 2008, cette contribution intègre également une participation à l'amortissement de la dette.
La contribution au traitement tient compte des dépenses (incinération, tri, etc.) et des recettes liées aussi bien à la revente de matières issues du tri des déchets par les habitants, que des recettes liées aux différents soutiens d'éco-organismes.

Montant des contributions SITRU en 2020 (en € TTC)

		Coûts de traitement 2020 (en € TTC) - SITRU				Δ [2017-2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]
		2017	2018	2019	2020			
Zone nord / Zone sud	Contribution directe	1 631 153 €	1 618 124 €	1 639 283 €	1 680 276 €	-0,80%	1,31%	2,50%
	Contribution traitement	4 991 551 €	4 911 351 €	5 422 965 €	5 834 120 €	-1,61%	10,42%	7,58%
	TOTAL	6 622 704 €	6 529 475 €	7 062 249 €	7 514 396 €	-1,41%	8,16%	6,40%
Le Pecq	Contribution directe	123 572 €	136 608 €	137 521 €	132 913 €	10,55%	0,67%	-3,35%
	Contribution traitement	376 279 €	410 691 €	449 320 €	442 990 €	9,15%	9,41%	-1,41%
	TOTAL	499 851 €	547 299 €	586 841 €	575 903 €	9,49%	7,22%	-1,86%
Louveciennes	Contribution directe	67 856 €	51 955 €	61 701 €	58 827 €	-23,43%	18,76%	-4,66%
	Contribution traitement	179 975 €	205 001 €	216 633 €	250 221 €	13,91%	5,67%	15,50%
	TOTAL	247 831 €	256 956 €	278 333 €	309 048 €	3,68%	8,32%	11,04%
Le Port-Marly / Maisons Laffitte	Le Port Marly	Voir le tableau du SIVATRU pour les données antérieures au 1er janvier 2020			196 714 €			
	Maisons Laffitte				898 578 €			
	TOTAL				1 095 292 €			
TOTAL SITRU		7 370 386 €	7 333 730 €	7 927 423 €	9 494 639 €	-0,50%	8,10%	19,77%

Montant des contributions SIVATRU de 2016 à 2019 (en € TTC)

	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	Δ [2016 - 2017]	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]
Le Port-Marly	232 181 €	192 834 €	178 572 €	170 145 €	-16,95%	-16,95%	-4,72%
Maisons-Laffitte	904 366 €	799 674 €	770 912 €	787 388 €	-11,58%	-11,58%	2,14%
TOTAL SIVATRU	1 136 547 €	992 508 €	949 484 €	957 533 €	-12,67%	-12,67%	0,85%

AZUR

Le syndicat AZUR gère en direct la collecte et le traitement des déchets de la ville de Bezons. La CASGBS règle une contribution annuelle dont le montant est présenté dans le tableau suivant :

Montant de la contribution de Bezons en 2020 (en € TTC)

	2017	2018	2019	2020	Δ [2017-2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]
TOTAL	3 624 601 €	3 676 300 €	3 739 203 €	3 624 954 €	1,43%	1,71%	-3,06%

SIDRU/VALOSEINE

Les coûts de traitement que la CASGBS règle au SIDRU sont divisés en 2 parts :

- Une part fixe de 12 € / habitant,
- Une part variable calculée en fonction des tonnages et des flux de déchets collectés.

Coûts de traitement SIDRU/VALOSEINE 2020 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2020 (en € TTC) - SIDRU / VALOSEINE						TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]
	Participation	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Déchets végétaux							
Aigremont	13 596 €	32 477 €	4 023 €	323 €	4 657 €	5 571 €	68 025 €	67 658 €	61 732 €	60 646 €	-0,54%	-8,76%	-1,76%
Chambourcy	69 324 €	184 787 €	53 586 €	1 431 €	17 868 €	14 465 €	376 628 €	361 920 €	336 690 €	341 461 €	-3,91%	-6,97%	1,42%
Fourqueux	50 500 €	101 572 €	44 466 €	1 228 €	9 617 €	10 617 €	240 578 €	232 430 €	218 599 €	218 000 €	-3,39%	-5,95%	-0,27%
Le Mesnil-le-Roi	77 292 €	196 758 €	58 744 €	1 749 €	19 888 €	16 790 €	402 855 €	393 822 €	355 397 €	371 220 €	-2,24%	-9,76%	4,45%
Saint-Germain-en-Laye	508 340 €	1 246 077 €	293 013 €	8 719 €	72 030 €	11 343 €	2 434 655 €	2 474 502 €	2 243 175 €	2 139 523 €	1,64%	-9,35%	-4,62%
TOTAL SIDRU	719 052 €	1 761 671 €	453 832 €	13 450 €	124 059 €	58 786 €	3 522 741 €	3 530 331 €	3 215 593 €	3 130 850 €	0,22%	-8,92%	-2,64%

SIDOMPE

Le SIDOMPE gère le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers et du verre. Les villes adhérentes du SIDOMPE gèrent, dans le cadre des marchés de collecte, le traitement des encombrants et des végétaux.

Coûts de traitement SIDOMPE 2020 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2020 (en € TTC) - SIDOMPE					TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]
	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Déchets végétaux							
L'Etang-la-Ville	78 861 €	44 620 €	2 118 €	23 512	19 605 €	140 846 €	144 782 €	155 512 €	168 715 €	2,79%	7,41%	8,49%
Mareil-Marly	73 232 €	31 050 €	1 552 €	10 481 €	9 608 €	120 655 €	123 271 €	119 083 €	125 923 €	2,17%	-3,40%	5,74%
Marly-le-Roi	317 882 €	121 690 €	5 272 €	50 021 €	15 633 €	524 984 €	549 108 €	523 799 €	510 498 €	4,60%	-4,61%	-2,54%
TOTAL SIDOMPE	469 974 €	197 360 €	8 941 €	84 014 €	44 846 €	786 486 €	817 162 €	798 394 €	805 135 €	3,90%	-2,30%	0,84%

- 3-5 Dépenses de prévention

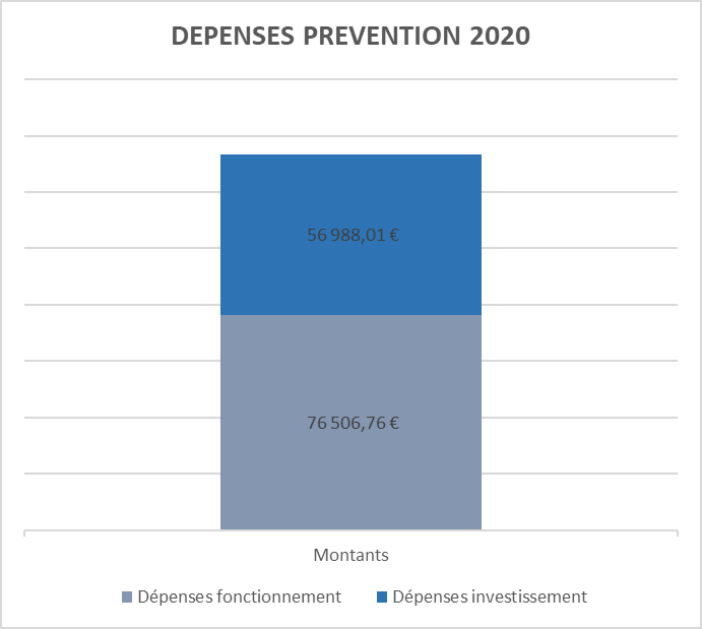

- ## 3-6 Recettes

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la CASGBS sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).
Le Conseil Communautaire de la CASGBS a décidé d'instaurer le 28 janvier 2016 sur le territoire de la CASGBS, 16 zones sur lesquelles des taux différents de T.E.O.M. seront votés. Ces zones sont définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

- Zone 1 : Commune de Houilles et Sartrouville,
- Zone 2 : Communes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Montesson et le Vésinet,
- Zone 3 : Commune d'Aigremont,
- Zone 4 : Commune de Bezons,
- Zone 5 : Commune de Chambourcy,
- Zone 6 : Commune d'Etang la Ville,
- Zone 7 : Commune de Fourqueux,
- Zone 8 : Commune de Louveciennes,
- Zone 9 : Commune de Maisons-Laffitte,
- Zone 10 : Commune de Mareil-Marly,
- Zone 11 : Commune de Marly le Roi : taux plein,
- Zone 12 : Commune de Marly le Roi : taux réduit,
- Zone 13 : Commune du Mesnil le Roi,
- Zone 14 : Commune du Pecq,
- Zone 15 : Commune du Port Marly,
- Zone 16 : Commune de Saint Germain en Laye.

Ainsi, les **taux de T.E.O.M. 2020** de chaque zone ont été votés lors du conseil communautaire du 9 juillet 2020 et sont présentés dans le tableau ci-après :

Taux de T.E.O.M. 2020

	Bases prévisionnelles obtenues des services fiscaux	Taux 2020	Taux 2019	Taux 2018	Taux 2017
Houilles	49 162 289	6,01%	6,01%	6,04%	6,22%
Sartrouville	76 795 058				
Carrières-sur-Seine	25 002 839	4,51%	4,51%	4,59%	4,41%
Chatou	57 120 773				
Croissy-sur-Seine	24 795 701				
Le Vésinet	44 724 965				
Montesson	28 692 193				

Le Pecq	28 963 373	4,69%	4,69%	4,88%	4,67%
Louveciennes	20 263 991	3,82%	3,82%	4,02%	4,64%
Le Mesnil-le-Roi	10 740 133	6,11%	6,11%	6,76%	6,93%
Aigremont	2 349 143	5,84%	5,84%	6,51%	6,68%
Chambourcy	20 433 968	3,50%	3,50%	4,01%	5,01%
Fourqueux	8 927 958	5,26%	5,26%	5,39%	5,75%
Saint-Germain-en-Laye	87 805 681	3,89%	3,89%	3,93%	4,35%
L'Etang-la-Ville	10 283 095	4,61%	4,61%	5,28%	5,10%
Mareil-Marly	7 861 336	4,82%	4,82%	6,83%	6,15%
Marly-le-Roi	34 035 012	3,88%	3,88%	4,23%	3,99%
Maisons-Laffitte	51 112 133	4,10%	4,10%	4,13%	4,18%
Le Port-Marly	10 069 772	4,33%	4,33%	4,86%	5,03%
Bezons	50 944 091	7,46%	7,46%	7,76%	7,95%

La redevance spéciale

La redevance spéciale permet de financer la collecte et le traitement des déchets issus des activités économiques.
Aujourd'hui, seule 3 communes ont mis en place cette redevance : Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et Bezons.

	Année	Prix T.T.C. au litre			Nombre de professionnels facturés	Recettes émises au titre de 2020
		Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P		
Saint-Germain-en-Laye	2020	4,32 €	3,78 €	1,90 €	254	1 080 201 €
Sartrouville		1,08 €			144	230 000 €

Les produits

Les recettes de la prévention des déchets se sont élevées en 2020 à 25 300 €.

Les produits ci-dessous correspondent aux recettes et soutiens financiers des syndicats et de CITEO dans le cadre de la revente de matériaux, des opérations de communication et du recrutement des animateurs de collecte.

Recettes (autres que la TEOM et la Redevance Spéciale) et soutiens financiers reçus en 2020 (en € TTC) :

	Soutiens Eco-Organismes
Aigremont	38 232 €
Bezons	
Chambourcy	190 367 €
Fourqueux	114 944 €
Le Mesnil le Roi	63 678 €
Le Port Marly	
L'Etang la Ville	47 991 €
Maisons-Laffitte	
Mareil-Marly	38 094 €
Marly-le-Roi	113 377 €
Saint-Germain-en-Laye	333 780 €
Louveciennes	
Le Pecq	500
Zone Nord	1 900
Zone Sud	400
Montant total	943 263 €

Pour les communes dont les lignes correspondantes sont grisées, le détail recettes/dépenses des syndicats concernés est intégré directement dans les contributions dues.

Annexes

- Annexe 1 : Les marchés publics en cours

N° du marché	Objet	Attributaire	Date notification	Date de fin
Déchetterie				
2019-18	Installation de la déchetterie mobile avec mise à disposition de bennes, rotation et traitement des déchets	PICHETA	27/04/2020	27/04/2025
2020-05	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques de Saint-Germain-en-Laye	CHIMIREC	27/04/2020	27/04/2025
Collecte PAP				
2015-36	Collecte des déchets ménagers et assimilés Lot 1 : Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le secteur NORD (Sartrouville et Houilles)	SEPUR	02/05/2016	02/05/2021
2015-37	Collecte des déchets ménagers et assimilés Lot 2 : Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le secteur SUD (Montesson, Carrières, Croissy, Le Vésinet, Chatou, Louveciennes)	SEPUR	02/05/2016	02/05/2021
2018-32	L'Etang la Ville, Mareil-Marly et Marly le Roi - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	SEPUR	17/02/2019	16/02/2024
2018-33	L'Etang la Ville, Mareil-Marly et Marly le Roi - Collecte des déchets diffus spécifiques	TRIADIS Services	17/02/2019	16/02/2024
2016-36	Collecte et évacuation des ordures ménagères, D.B.I.C, emballages, encombrants,	VEOLIA/OTUS	01/11/2013	31/10/2018 (2020)

	déchets végétaux et marchés forains pour la commune de Saint-Germain-en-Laye			
2016-133	Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIVaTRU - PAP Maisons-Laffitte - Le Port Marly)	SEPUR	01/08/2015	31/07/2020 (2022)
2017-27	Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi)	SEPUR	01/10/2017	31/10/2020 (2021)
2018-31	LE PECQ - Marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte	SEPUR	01/01/2019	30/04/2021
2018-02	SAINT GERMAIN EN LAYE - Marché relatif à la collecte et à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés issus de la fête des Loges	SAMSIC	01/06/2018	01/09/2020
2018-02	Avenant de prolongation du MP - 2018-02	SAMSIC	01/06/2018	01/09/2021
2018-04	LE PORT MARLY - MAISONS LAFFITTE - Marché de traitement des déchets toxiques sur le territoire du SIVaTRU	TRIADIS Services	01/04/2018	31/01/2019
2018-04	Avenant de prolongation du MP - 2018-04	TRIADIS Services	01/04/2018	31/10/2020
Collecte PAV				
2015-38	Collecte des déchets ménagers et assimilés Lot 3 : Collecte des Déchets ménagers et assimilés en apport volontaire sur les Secteurs NORD et SUD (Sartrouville, Houilles, Montesson, Le Vésinet, Chatou, Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Louveciennes)	COVED	02/05/2016	02/05/20201
2016-131	Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIVaTRU - PAV (Le Port-Marly, Maisons-Laffitte)	VEOLIA/OTUS	01/08/2015	31/07/2020 (2022)
2017-28	Lot 2 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAV (Saint-Germain-en-Laye, Aigremont, Le Mesnil-le-Roi, Fourqueux, Chambourcy)	VEOLIA/OTUS	01/10/2017	31/10/2020 (2021)
Précollecte				

2015-31	Fourniture acquisition et maintenance des bacs et sacs pour la collecte (Chatou, Croissy, Carrières, Le Vésinet, Montesson, Houilles, Sartrouville, Le Pecq, Mareil-Marly, Louveciennes) Lot 1 : Fourniture acquisition et maintenance des bacs et distribution des sacs de collecte	SULO/PO	01/01/2016	31/12/2021 (2022)
2015-32	Fourniture acquisition maintenance des bacs et des sacs pour la collecte (Chatou, Croissy, Carrières, Le Vésinet, Montesson, Houilles, Sartrouville, Le Pecq, Mareil-Marly, Louveciennes) Lot 2 : fourniture de sacs à déchets ménagers	SOPAVE/JetSac	01/01/2016	31/12/2021 (2022)
2015-58	Marché de fourniture, mise en place et maintenance de bornes aériennes pour la collecte des déchets ménagers recyclables	SULO/PO	17/08/2016	16/08/2021 (2022)
2017-41	Marché de fourniture, acquisition, maintenance des bacs et de sacs pour la collecte (Saint-Germain-en-Laye, Le Mesnil-le-Roi, Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi)	SULO/PO	01/01/2018	31/12/2018 (2021)
2017-41	Avenant d'ajout de Maisons-Laffitte et Le Port-Marly au marché 2017-41 à partir du 01/10/2019	SULO/PO	01/01/2018	31/12/2021
2017-42	Marché de fourniture aqcuisition et maintenance des bacs et sacs pour la collecte des déchets (Saint-Germain-en-Laye, Le Mesnil-le-Roi, Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, L'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi) Lot 2 : Fourniture des sacs de collecte	TOUSSAC	01/01/2018	31/12/2018 (2021)
2020-16	Fourniture, livraison et mise en place de colonnes enterrées	ASTECH	12/11/2020	12/11/2021 (2024)
2020-17	Fourniture, livraison et mise en place de colonnes enterrées "sur mesure" dans des cuves bétons existantes	ASTECH	12/11/2020	12/11/2021 (2024)

2020-18	Maintenance préventive, curative et lavage des colonnes enterrées sur le territoire de la CASGBS	ANCO SAS	12/11/2020	12/11/2021 (2024)
Prévention des déchets				
2018-28	Fourniture de composteurs et accessoires & logistique pour les opérations de promotion du compostage	SULO	01/10/2018	31/10/2021
2018-29	Animations d'ateliers pratiques & de sensibilisation sur le compostage/paillage & réduction des déchets fermentescibles	Organeo	01/10/2018	31/10/2021
2018-14	Accompagnement à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	Espelia	01/08/2018	31/08/2021

- Annexe 2 : Production par flux de déchets en kg/hab des zones/communes de la CASGBS en 2020

	Ordures Ménagères Résiduelles (PAP + PAV)	Emballages, Journaux, Magazines (PAP + PAV)	Verre alimentaire (PAP + PAV)	Encombrants (PAP)	Déchets végétaux (PAP)	Total
Aigremont	250	22	37	49	137	**495**
Bezons	367	26	7	43	13	**456**
Chambourcy	263	51	31	36	69	**450**
Fourqueux	196	60	37	27	71	**391**
Le Mesnil-le-Roi	252	50	34	36	71	**444**
Le Pecq	208	37	25	31	28	**330**
Le Port-Marly	267	39	24	23	0	**354**
L'Etang-la-Ville	200	63	43	53	137	**497**
Louveciennes	263	60	34	28	46	**432**
Maisons-Laffitte	280	49	33	18	0	**381**
Mareil-Marly	239	58	41	30	87	**455**
Marly-le-Roi	223	47	30	31	30	**361**
Saint-Germain-en-Laye	251	38	23	20	7	**340**
Zone Nord	252	39	21	35	32	**379**
Zone Sud	210	51	29	23	54	**366**

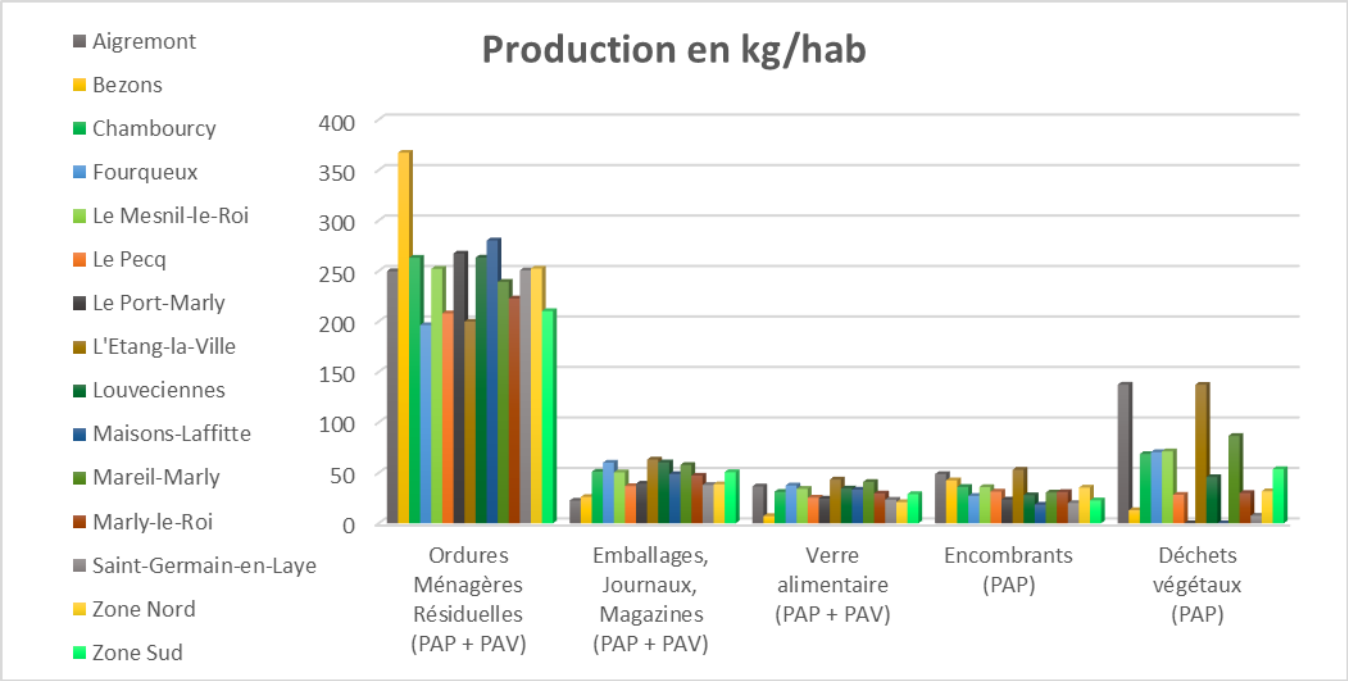

- Annexe 3 : Compostage individuel – Etat du déploiement au 31 décembre 2020

EVOLUTION DES DOTATIONS DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS												
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
11	1 186	441	938	847	387	501	551	466	732	1 482	769	8 311

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2020							
COMPOSTAGE INDIVIDUEL PAVILLONAIRE				DOTATIONS DE KITS DE COMPOSTAGE			
Ville de la CASGBS	Nombre d'habitants INSEE 2017	Nombre de logements individuels considérés * INSEE 2017	Objectif 15% de l'Ademe	Total logements équipés	Taux d'équipement de logements individuels considérés/ville (%)	Population équipée***	Taux d'équipement de la population (%)
Aigremont	1 133	387	58	22	5,7	48	4,3
Carrières-sur-Seine	15 160	2 751	413	542	19,7	1 192	7,9
Chambourcy	5 777	989	148	158	16,0	348	6,0
Chatou	30 754	4 214	632	922	21,9	2 028	6,6
Croissy-sur-Seine	10 101	2 168	325	484	22,3	1 065	10,5
Houilles	32 480	6 547	982	1 224	18,7	2 693	8,3
Etang-la-ville	4 620	1 313	197	152	11,6	334	7,2
Le Mesnil-le-Roi	6 441	1 383	207	176	12,7	387	6,0
Le Pecq**	16 435	1 921	288	231	12,0	508	3,1
Le Port-Marly**	5 589	308	46	60	19,5	132	2,4
Le Vésinet	16 474	3 371	506	650	19,3	1 430	8,7
Louveciennes**	7 529	957	144	61	6,4	134	1,8
Maisons-Laffitte**	24 167	3 286	493	861	26,2	1 894	7,8
Mareil-Marly	3 605	1 003	150	118	11,8	260	7,2
Marly-le-Roi	16 678	1 641	246	219	13,3	482	2,9
Montesson	15 289	3 181	477	437	13,7	961	6,3
Saint-Germain-en-Laye**-Fourqueux	46 570	4 257	639	1 034	24,3	2 275	4,9
Sartrouville	52 433	8 233	1 235	960	11,7	2 112	4,0
Total CASGBS	**311 235**	**47 910**	**7 187**	**8 311**	**17,35**	**18 284**	**5,87**

* Logement principaux individuels pavillonnaires
**Villes ayant mis en place des sites avant l'intégration à la CA
***2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)

- Annexe 4 : Compostage partagé – Etat du déploiement au 31 décembre 2020

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE											
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1	0	2	13	8	10	17	7	10	11	9	**88**

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2020						
COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE			SITES EN FONCTIONNEMENT			
Villes de la CASGBS	**Nombre d'habitants INSEE 2017**	**Nombre de logements collectif considérés * INSEE 2017**	**Nombre de sites de compostage partagés installés**	**Nombre de foyers ayant accès un espace de compostage partagé**	**Population*** desservie par un composteur partagé**	**Taux (%) d'accès à un composteur partagé**
Aigremont	1 133	29	-	-	-	0,0
Carrières-sur-Seine	15 160	3 529	3	158	348	2,3
Chambourcy	5 777	1 489	-	-	-	0,0
Chatou	30 754	9 801	17	1326	2 917	9,5
Croissy-sur-Seine	10 101	2 166	5	301	662	6,6
Houilles	32 480	7 912	3	820	1 804	5,6
L'Etang-la-ville	4 620	681	-	-	-	0,0
Le Mesnil-le-Roi	6 441	1 154	-	-	-	0,0
Le Pecq	16 435	5 633	1	150	330	2,0
Le Port-Marly**	5 589	2 303	1	165	363	6,5
Le Vésinet	16 474	3 824	4	150	330	2,0
Louveciennes	7 529	2 292	2	310	682	9,1
Maisons-Laffitte**	24 167	8 279	13	951	2 092	8,7
Mareil-Marly	3 605	406	-	-	-	0,0
Marly-le-Roi	16 678	6 188	4	866	1 905	11,4
Montesson	15 289	2 916	4	291	640	4,2
Saint-Germain-en-Laye**-Fourqueux	46 570	16 800	26	143	315	0,7
Sartrouville	52 433	13 609	5	185	407	0,8
Total CASGBS	**311 235**	**89 011**	**88**	**5 816**	**12 795**	**4,1**

* Logement principaux collectifs
**Villes ayant mis en place des sites avant l'intégration à la CA
***2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)

- Annexe 5 : Compostage de quartier – Etat du déploiement au 31 décembre 2020

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT						
2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**Total**
1	3	0	4	3	2	**13**

COMPOSTAGE DE QUARTIER - ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2020			
Ville	**Nom du site**	**Type**	**Année**
Carrières-sur-Seine	Salle des Fêtes	Privé	2016
Carrières-sur-Seine	Parking Rue Louis Gandillet	Square	2019
Carrières-sur-Seine	Square des Plants de Catelaine	Quartier	2019
Carrières-sur-Seine	Jardin de la Comédie	Quartier	2020
Chatou	Médiathèque	Quartier	2018
Houilles	Stade Barran	Stade/gymnase	2016
Houilles	Gymnase M. Bacquet	Stade/gymnase	2016
Houilles	Parc Charles de Gaulle	Privé	2019
Le Port-Marly	Ile de la Loge	Parc	2018
Le Port-Marly	Cimetière	Cimetière	2018
Mareil-Marly	AMAP	Privé	2020
Montesson	Parc des Jardins	Parc	2015
Saint-Germain-en-Laye	Square Léon Desoyer	Square	2018
Total CASGBS			**13**

- Annexe 6 : Compostage en Etablissements – Etat du déploiement au 31 décembre 2020

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT									
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**Total**
1	0	1	0	0	0	0	0	2	**4**

COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT - ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2020			
Villes de la CASGBS	**Type de site**	**Nombre de site**	**Année d'installation**
Le Vésinet	Crèche municipale	1	2012
Le Vésinet	Crèche municipale	1	2020
Le Vésinet	Crèche municipale	1	2020
Montesson	Crèche municipale	1	2014
Total CASGBS		**4**	

- Annexe 7 : Actions de sensibilisation

ACTIONS DE SENSIBILISATION					
Grand public					
Type/année	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Nombre de participation CASGBS (évènements)	17	25	14	13	11
Nombre de participation via les relais locaux (évènements)	/	/	5	13	29
Nombre de personnes sensibilisées	2426	1 867	2 700	3 492	1833
Nombre de prêts de matériel	/	/	5	35	24
Animations scolaires (prévention & tri des déchets…)					
Type/année scolaire	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
Nombre d'animations scolaires « Tous Eco-Liés »	177	297	7	57	23
Nombre d'élèves sensibilisés	4803	7 814	191	1492	602
Animations scolaires exécutées par la société L&M suivant MP SITRU suite extensions consignes pour ses villes adhérentes					
Type/année scolaire					**De mars à décembre 2020**
Nombre d'animations scolaires (nouvelles consignes de tri simplifiées)					80
Nombre d'élèves sensibilisés					1956